L' ACTE PEDAGOGIQUE

ECOLE

DES

CADRES

CÔTE

D'AZUR

2013 - 2014

Bruno Rivière

SOMMAIRE

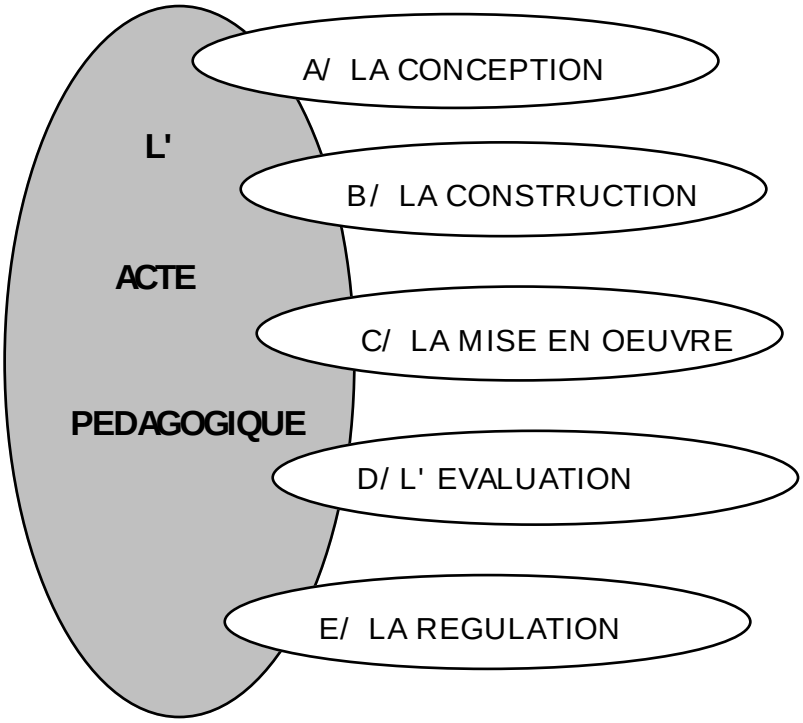
L'
ACTE
PEDAGOGIQUE
A/ LA CONCEPTION
B/ LA CONSTRUCTION
C/ LA MISE EN OEUVRE
D/ L' EVALUATION
E/ LA REGULATION

A/ LA CONCEPTION

(c' est l' acte de penser l' activité et son enseignement, en s' appuyant sur la connaissance de l' activité et la maîtrise des notions de thèmes, d' objectifs et de spécificités des pratiquants)

A1/ INTEGRER LES NOTIONS D' ARTS MARTIAUX ET DE SPORTS DE COMBAT :

- il faudra conserver l' esprit de la pratique,
- différencier art martial et sport de combat,
- penser à donner du sens à la pratique,
- il est possible de s' écarter des fondamentaux mais consciemment et en l' annonçant aux pratiquants si nécessaire.

A2/ CONNAISSANCE DE L' ACTIVITE :

- choisir des volets que vous maîtrisez,
- aborder l' enseignement sous un angle cohérent:
  . connaissance formelle des techniques, construction des techniques, intégrité
  . suivre la programmation fédérale,
  . partir sur la notion de principe (maî, zanshin, irimi, etc.).

A3/ CONNAISSANCE DU CLUB OU DE LA STRUCTURE D' ACCUEIL :

- de son histoire,
- de son fonctionnement administratif,
- de son fonctionnement pédagogique (quantité des entrainements etc.),
- de ses adhérents (niveaux de pratique, âges, etc.).

A4/ CONNAISSANCE DE SOI :

- agir dans le champs de ses compétences,
- être capable de respecter ses choix pédagogiques.

3 bis

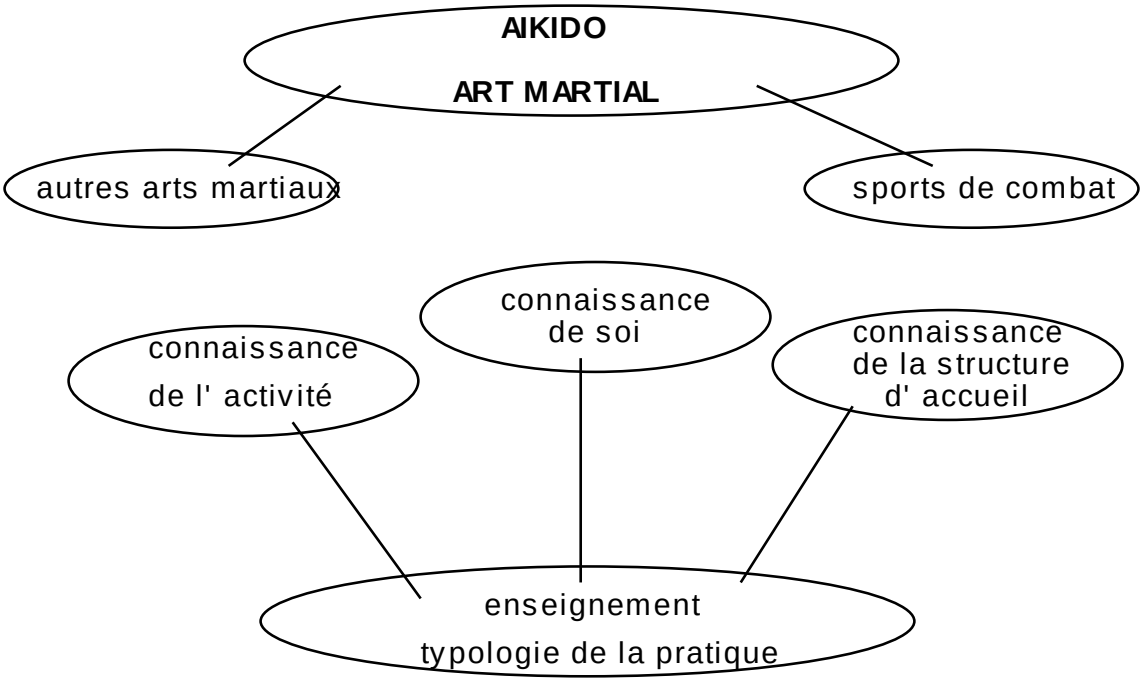
AIKIDO
ART MARTIAL
autres arts martiaux
sports de combat
connaissance de soi
connaissance de l' activité
connaissance de la structure d' accueil
enseignement
typologie de la pratique

B/ LA CONSTRUCTION

(il s' agit de la liaison entre les objectifs définis lors du travail de conception et les moyens choisis, c' est à dire la programmation annuelle mais aussi le choix de cycles et de situations adaptées)

B1/ RELATION: OBJECTIFS / MOYENS

- moment difficile de la préparation de la séance car l' enseignant choisit, en utilisant au mieux son expérience, les situations les plus pertinentes pour atteindre les objectifs choisis,
- pour un même objectif les moyens retenus varient selon le public (exemples: situations jouées pour les jeunes pratiquants, etc.),
- leur variété garantit le plaisir et la richesse de la pratique et limite les erreurs stratégiques de l' enseignant.

B2/ CHOIX DES SITUATIONS

- équilibre entre les " classiques " et la créativité,
- retenir et noter celles qui " marchent ", éliminer rapidement celles au " mauvais rendement ".

B3/ LA SEANCE

a/ sa place :
- dans le cycle auquel elle appartient,
- place du cycle dans la programmation annuelle. (cf. schéma n° 2 en 4 bis).

b/ durée :
- adaptée au public: âge, niveau, condition physique, motivation, nombre d' entrainements hebdomadaires, planning d' utilisation des installations.

c/ rythme :
- (cf. le schéma n° 1 en 4 bis).

d/ organisation du temps :
- prise en main : présentation du thème abordé, en début de séance ou de cycle,
- échauffement : progressif et complet, il sera adapté au public,(exemple : les anciens peuvent s' échauffer en pratiquant des techniques peu contraignantes),
- apprentissage : la compréhension du but à atteindre, le type de motivation, la qualité des exécutions, le nombre des répétitions et l' auto-évaluation en sont les mots clefs.

4 bis

- schéma n° 1

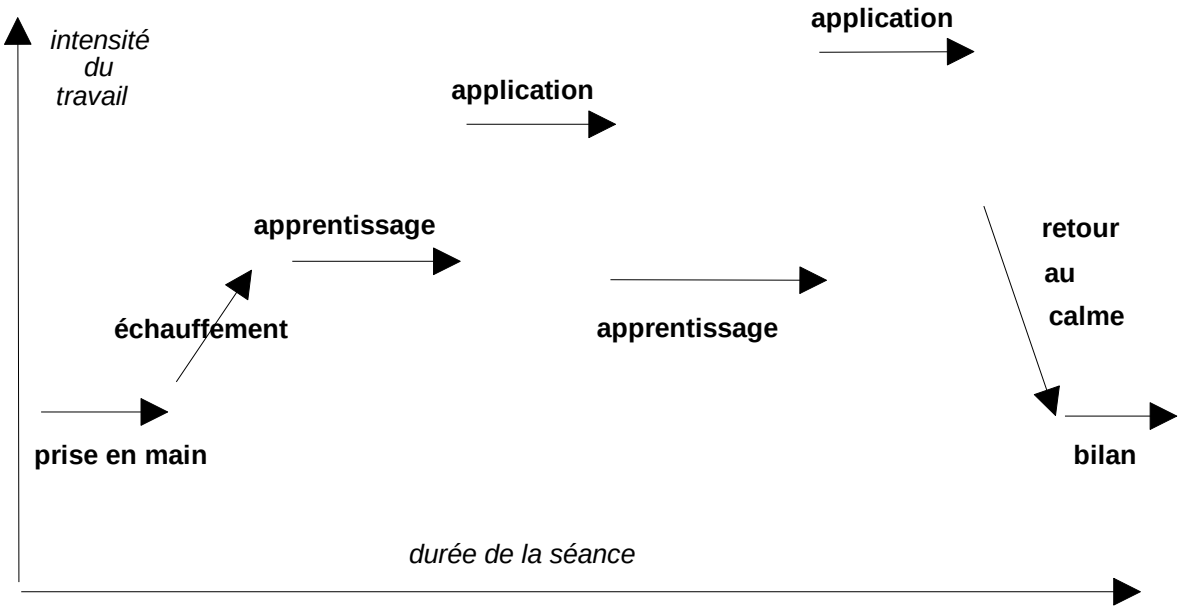

- schéma n° 2

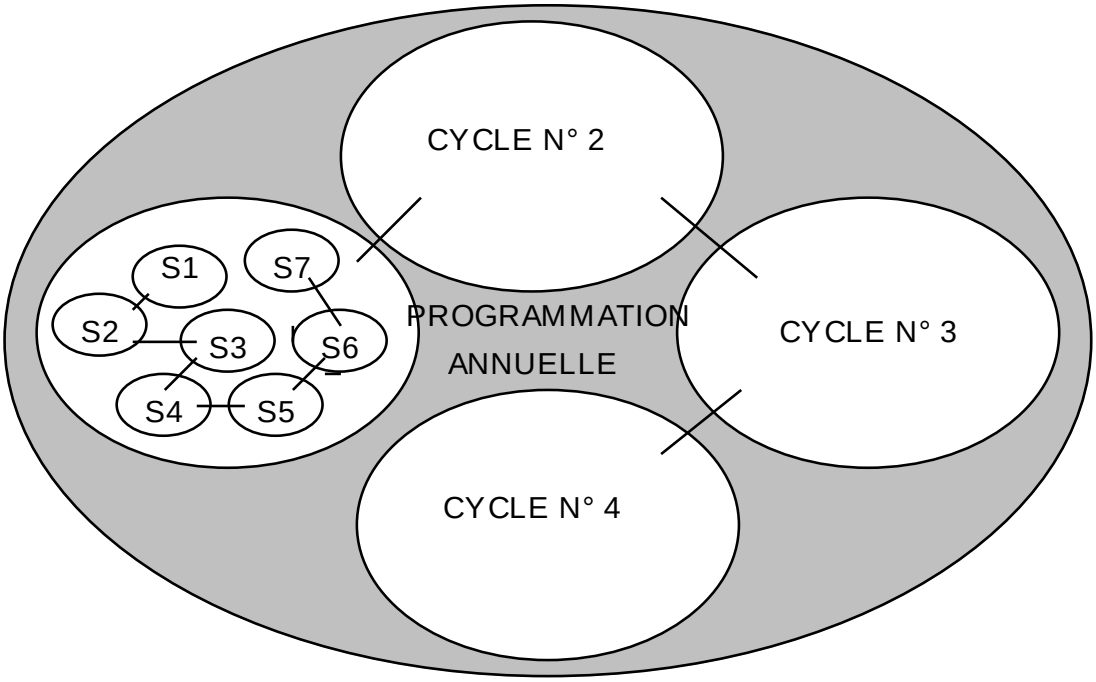

C/ LA MISE EN OEUVRE
(c' est l' acte pédagogique proprement dit)

C1/ RELATION : EXPLICATION / DEMONSTRATION

- la démonstration doit être une illustration de la situation à travailler,
- la démonstration quoique souvent jugée comme essentielle en aikido n' est nullement obligatoire si les consignes utilisées sont claires et en relation avec le niveau de pratique des élèves,
- l' enseignant choisissant de démontrer une technique doit être conscient qu' il sera "jugé" par ses élèves lors de sa prestation (il doit donc démontrer des techniques qu' il maîtrise suffisament),
- les explications et démonstrations doivent être concises et en stricte relation avec les objectifs du cours.

C2/ RELATION: ENSEIGNANT / ENSEIGNES

- relation marquée par la personnalité du professeur,
- le charisme du professeur induit sans doute la typologie des adhérents qui resteront au club,
- de différents types : maître/élève ; parent/enfant ; adulte/adulte,
- l'enseignant doit être capable de dégager le niveau de motivation de ses élèves : Loisir ; martiale ; self-défense ; hygiènique,
- le maître mot devra être la communication, avec un vecteur indispensable : la notion d' échange,
- veiller à la connaissance du but par les élèves, peut permettre de mettre en place une relation de confiance et d' adhésion du groupe aux objectifs de formation visés.

C3/ RELATION: CONSIGNES / SITUATIONS

- cette relation doit permettre une bonne compréhension, par l' élève, de ce qu' il a à réaliser,
- les consignes seront verbales ou visuelles, elles illustreront la situation à résoudre,
- communication essentielle de l' enseignant avec le groupe afin d' expliquer et d' atteindre l' objectif convoité.

C4/ RELATION: CONSIGNES / OBJECTIFS

- en règle générale il peut être intéressant de faire partager aux élèves la connaissance des objectifs visés,
- les consignes guideront la pratique de l' élève.

D/ L' EVALUATION

D1/ OBSERVABLES

- au service de l' enseignant, ils permettent d' orienter son regard sur le comportement à développer.

D2/ CRITERES DE REUSSITE

- au service de l' enseignant : ils aident à vérifier que le but est atteint,
- au service de l' élève : ils lui donnent les moyen de valider son action par rapport aux attentes du professeur.

D3/ CONNAISSANCE DU RESULTAT

- par l' élève qui peut ainsi savoir quand il touche au but.

D4/ NOTION D' ECART

- l' enseignant doit être à même de mesurer l' écart existant entre sa vision du type de comportement à développer et la qualité de la prestation des élèves .

D5/ BILAN

- de séance à partager avec les élèves,
- de cycle et d' année à discuter avec les pratiquants et les responsables du club.

E/ LA REGULATION

E1/ LE BILAN EN EST LA SOURCE :

- il est l' outil indispensable à la qualité de l' enseignement,
- en général partagé avec les pratiquants et les responsables du club.

E2/ RETOUR SUR LES DIFFERENTS ETAGES DE L' ACTE PEDAGOGIQUE :

- la régulation se fait à chaque instant de la mise en oeuvre de la séance,
- tous les étages de l' acte pédagogique sont concernés (la construction, la conception, la mise en oeuvre, l' évaluation et la régulation elle même).

E3/ COMPLEXIFICATION / SIMPLIFICATION :

- l'enseignant réagit en temps réel pendant la séance et proposera aux élèves des situations d' entrainement adaptées le mieux possible à leur niveau d' efficience.